



Largeur d'un chemin d'accès

Par **lio30**, le **27/09/2011 à 13:02**

Bonjour,
un voisin veut racheter une partie de la parcelle de mon autre voisin pour avoir accès à son terrain. celle-ci a une largeur de 3 m. ma question est de savoir si on a le droit de faire passer une voiture sur cette largeur. Car pour mon chemin d'accès personnel il m'a fallu 4m.
Merci d'avance

Par **Corentin NAGARD**, le **14/10/2011 à 20:36**

Bonjour,
la réponse se trouve dans les définitions générales ou à l'article 3 du plan local d'urbanisme de la commune et de la zone qui vous concerne.
Aussi, soit il y a une largeur d'accès minimum pour qu'un terrain soit constructible soit tout accès à un terrain quel que soit sa largeur suffit.
Dans la majorité des cas il n'y a pas de minimum.
Cordialement,